

Communiqué de presse

Projet de loi n° 40 et enseignants

« Une atteinte à l'autonomie des enseignants et à leur valorisation » - Annie Domingue, présidente, Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides

Sainte-Agathe-des-Monts, 1^{er} novembre 2019. – Alors que s'apprête à commencer l'étude du projet de loi n° 40 sur la gouvernance des commissions scolaires, le Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides réitère son profond mécontentement face à son contenu qui déconsidère ouvertement les enseignantes et enseignants en réduisant leur espace décisionnel, en amoindrissant la portée de leur jugement professionnel et de leur autonomie, et en essayant de leur imposer sournoisement et à la pièce des éléments d'un ordre professionnel. Ce projet de loi devait à l'origine revoir les structures scolaires et non porter atteinte à l'autonomie des enseignantes et enseignants.

« Depuis des années, nous travaillons à valoriser la profession enseignante. Nous souhaitons redevenir maîtres de notre profession, puisque nos droits se sont érodés au fil des réorganisations du réseau, des compressions et de la gestion axée sur les résultats. Si ce projet de loi voulait nous valoriser, il rate complètement sa cible. Il dilue nos droits et tente de faire des enseignants des exécutants et des pantins qui ont de moins en moins de prises pour exercer leur jugement professionnel », a fait savoir Annie Domingue, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides.



Annie Domingue,
présidente du SEEL

Le projet de loi n° 40, qui dévalorise les enseignantes et enseignants, contient notamment :

- Une manipulation des notes consentie à la direction;
- Une autonomie professionnelle cadenassée avec un « comité d'engagement » qui pourra faire pression pour uniformiser les pratiques selon la dernière mode pédagogique;
- Une formation continue imposée sans égards aux besoins, contrôlée par le ministre, de même que des enseignantes et enseignants qui pourront être sanctionnés. Pourtant c'est sur l'accessibilité et l'amélioration des activités de formation que devrait se concentrer le ministre;
- Un espace décisionnel réduit en perdant la parité au conseil d'établissement;

- Une expertise pédagogique reconnue en façade seulement, sans réelle portée concrète;
- Les inégalités scolaires qui iront en s'accroissant, en facilitant le développement de projets particuliers sans aucune forme d'encadrement.

« Dans le contexte, nous avons des inquiétudes quant aux positions sur la gouvernance prises récemment par la Commission scolaire des Laurentides, qui semble vouloir bonifier la représentativité de certains dans l'espace décisionnel. Les enseignantes et enseignants en font-ils partie ? Le projet de loi qui est sur la table a déjà fait perdre la parité au conseil d'établissement. Or, quand on valorise l'éducation, on valorise aussi celles et ceux qui appellent les élèves par leur nom tous les jours », a déclaré Annie Domingue, présidente.

Profil

Le Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides représente les quelque 1 200 membres de la commission scolaire des Laurentides. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Il est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source

Annie Domingue, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants des Laurentides

819 326-6024

819 421-1093

z45.laurentides@lacsq.org